

Comité consultatif sur l'environnement

Bilan environnemental

de l'Université de Montréal 2003-2004

Matières résiduelles
Énergie
Transport

Janvier 2005

Université 
de Montréal

Comité consultatif sur l'environnement

Bilan environnemental

de l'Université de Montréal 2003-2004

Matières résiduelles
Énergie
Transport

Janvier 2005

Table des matières

Mot du président du Comité consultatif sur l'environnement	5
Mandat et composition du Comité consultatif sur l'environnement	7
Présentation du Bilan	8
Les faits saillants	11
Les données	15
Annexe 1 : Recommandations du Comité consultatif sur l'environnement contenues dans son rapport d'octobre 2003 portant sur la proposition d'un Énoncé de politique environnementale	21
Annexe 2 : Énoncé de politique environnementale de l'Université de Montréal	23

Mot du président du Comité consultatif sur l'environnement

Au cours de l'hiver 2004, le Comité consultatif sur l'environnement a décidé avec l'appui du Vice-rectorat exécutif et au développement académique de procéder à la réalisation d'un Bilan environnemental de l'Université de Montréal. Celui-ci est le premier bilan quantitatif réalisé à ce jour et il vise, à l'avenir, à faciliter l'orientation des actions de l'Université à l'égard de la protection de l'environnement.

Rappelons que le Comité consultatif sur l'environnement s'est donné un plan d'action pour les prochaines années et que les résultats de ce Bilan lui permettront de voir, données à l'appui, l'état des améliorations apportées par l'Université au développement durable et à la protection de l'environnement sur son territoire. Il va de soi que ce Bilan sera mis à jour périodiquement de manière à pouvoir comparer, période par période, la contribution de l'Université à la protection de l'environnement.

Enfin, je tiens à remercier les membres du Comité consultatif, les corps constitués de l'Université et sa Direction qui ont apporté un soutien sans faille au développement d'une réflexion et d'une pensée environnementale à l'Université. Je souligne également la contribution exemplaire de nombreuses personnes membres du personnel de l'Université qui ont participé, par l'information qu'ils ont livrée, à la constitution de ce Bilan environnemental. Sans cette volonté collective, il serait impossible d'en arriver à de telles réalisations. Je sais qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour nous assurer d'un environnement parfaitement sain et durable mais la volonté d'y arriver est manifeste et nous réussirons.

Denis Tardif
Président du Comité consultatif sur l'environnement

Mandat et composition du Comité consultatif sur l'environnement

Le Comité consultatif sur l'environnement a été créé le 6 novembre 2000. Le mandat du Comité est de proposer un Énoncé sur la protection de l'environnement et le développement durable dont les grandes lignes viseraient à :

- réduire l'impact négatif sur l'environnement pouvant résulter de ses différentes activités;
- réaliser et soutenir des initiatives de mise en valeur environnementale propres à améliorer la qualité de l'environnement sur le campus;
- mettre en place des mesures de sensibilisation à l'importance d'agir en termes de protection et de promotion de l'environnement;
- mettre en valeur l'environnement du campus tant en termes d'aménagement que de gestion quotidienne;
- faire respecter la réglementation en vigueur (ex :tabac).

Le mandat du Comité consultatif sur l'environnement prévoit également que celui-ci doit voir à l'élaboration, à la mise en place et au suivi d'un programme d'action environnementale découlant de cette politique. Il doit également effectuer les enquêtes et sondages auprès des membres de la communauté universitaire permettant de connaître les questions environnementales qui les préoccupent.

Le Comité est représentatif des corps constitués de l'Université. Au moment du dépôt de ce Bilan par le Comité, les personnes suivantes y siégeaient : Denis Tardif, représentant de la Direction des immeubles et président du Comité, Renée Pelletier, représentante de la Division approvisionnements de la Direction des finances, Pierre Jalbert, représentant du Vice-rectorat exécutif et au développement académique, Jean-Guy Vaillancourt, représentant des professeurs et des chercheurs, Alain Meilleur, représentant des

chargés de cours, Hélène Lavigne, représentante des employés de bureau, de métier, des techniciens et des bibliothécaires, Stéphane Lavigne, représentant des employés de métier et services, Christian Bélair, représentant étudiant (FAECUM), Normand Bélisle, représentant étudiant (AGEEFEP) et Richard Poulin, représentant des cadres et professionnels. Martin Frankland, représentant du Comité *UniVERT* *ci* *té*, est observateur avec droit de parole au Comité consultatif. Enfin, Suzanne Deguire, coordonnatrice de la Section santé et sécurité au travail de la Direction des immeubles agit à titre de secrétaire du Comité consultatif.

Présentation du Bilan

Le Comité consultatif sur l'environnement appuyé par le Vice-rectorat exécutif et au développement académique a procédé à l'établissement du premier Bilan quantitatif et environnemental de l'Université de Montréal. Les résultats de ce Bilan permettront à l'Université de mieux planifier ses actions à venir aux fins du développement durable et de la protection de l'environnement.

La grille de cueillette d'informations qui a servi de cadre au Bilan a été réalisée par Suzanne Deguire, coordonnatrice à la Section santé et sécurité au travail de la Direction des immeubles, Martin Frankland, membre du Comité *UniVERT* *ci* *té* et étudiant au Département de mathématiques et de statistique, Pierre Jalbert, adjoint au Vice-recteur exécutif et au développement académique et, Michel Rouleau, technicien en environnement à la Direction des immeubles. Le professeur Joseph Zayed du Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine a été consulté au sujet de la grille utilisée et nous le remercions pour son appui et la qualité de ses suggestions.

Le territoire couvert par le présent Bilan est le campus Montréal, à l'exception des écoles affiliées, et le territoire de la Faculté de médecine vétérinaire à St-Hyacinthe. Le Bilan présente les données recueillies pour la période allant du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004. La cueillette des données s'est

étalée sur 15 semaines soit, du 10 mai au 25 août 2004, et a été réalisée par : Hélène Guay, étudiante au Département de chimie, premier cycle; Francis Lavoie, étudiant au Département de santé environnementale et santé au travail, deuxième cycle; Katrine Soleil Roy, étudiante au Département de géographie, premier cycle; Karine Voyer-Prévost, étudiante à la Faculté des sciences de l'éducation, premier cycle, et; Michel Rouleau, technicien en environnement à la Direction des immeubles.

Les indicateurs utilisés aux fins du Bilan sont centrés sur les matières résiduelles (déchets domestiques, matériel de bureau, matières dangereuses, services alimentaires, entretien extérieur et matériaux de construction), l'énergie ainsi que le transport (flotte de véhicules, déplacements de la communauté, marche au ralenti des moteurs, stationnements et routes, espaces piétonniers et vélos). En outre, le document comprend des données factuelles à l'égard du nombre d'étudiants et d'employés de l'Université. Ensuite, la première annexe reprend les recommandations du Comité consultatif sur l'environnement contenues dans son rapport d'octobre 2003 portant sur la proposition d'un Énoncé de politique environnementale. Enfin, la seconde annexe reproduit l'Énoncé de politique environnementale de l'Université de Montréal.

Les faits saillants 2003-2004

Les faits saillants présentés dans ce premier Bilan traitent particulièrement des quantités de matières récupérées aux fins du recyclage. Plusieurs données du Bilan présentent des quantités utilisées de matériaux ou d'autres matières. Pour un premier Bilan, ces données sont peu significatives parce qu'elles ne sont comparées à aucune autre. Cependant, lors de la mise à jour du Bilan, elles serviront aux fins des comparaisons et, alors, elles prendront une dimension nouvelle puisqu'elles permettront de mesurer l'état d'avancement des actions à caractère environnemental à l'Université. Certaines de ces données sont tout de même présentées dans ces faits saillants. Enfin, ceux-ci démontrent que l'Université est très active concernant la protection de l'environnement même si nous savons tous qu'il est encore possible de faire plus et mieux.

Matières récupérées aux fins du recyclage¹ :

- 311 tonnes métriques de papier (service de cueillette disponible dans tous les pavillons de l'Université);
- 25 tonnes métriques² de contenants de plastique, de verre, de métal et de carton pour les breuvages;
- 1,4 tonne métrique de piles;
- 17 873 tubes fluorescents;
- 1 577 kilos de peinture;
- 651 cartouches d'imprimante;
- 574 unités (ordinateurs + écrans) dont 400 sont réutilisées et 174 recyclés.

¹ Il est estimé, malgré les matières récupérées aux fins du recyclage ou de la réutilisation, que 1 388 tonnes métriques de déchets domestiques sont envoyées à l'enfouissement ou à l'incinérateur.

² 200 îlots de récupération à 3 voies ont été installés à l'Université.

Matières dangereuses récupérées aux fins d'un traitement respectueux de l'environnement et des normes reconnues :

- 35 tonnes métriques de déchets biomédicaux;
- 53 700 litres de déchets de solvants, 10 250 litres de déchets acides et basiques et 93 barils de déchets chimiques autres;
- 105 tonnes métriques d'amiante.

Autres données concernant la consommation à l'Université :

Consommation d'énergie :

- Hydroélectricité : 380 449 Gigajoules,³
- Gaz naturel : 494 564 Gigajoules;
- Mazout : 8 267 Gigajoules.

Achats par la polycopie :

- 390 tonnes métriques⁴ de papier redistribuées à la communauté universitaire. Ce papier est constitué de fibres recyclées à 30%.

Consommation de papier hygiénique :

- 20 tonnes métriques de papier recyclé à 90 ou 100%.

Consommation de papier essuie-mains :

- 26 tonnes métriques de papier recyclé à 90 ou 100%.

³ La quantité nette d'énergie consommée à l'Université dans une année correspond approximativement à celle de 8 200 ménages québécois. Un gigajoule est une unité de mesure égale à 1×10^9 joules. Un joule est l'unité internationale de l'énergie. Il s'agit de l'énergie produite pendant une seconde par la puissance d'un watt. Il y a 3,6 millions de joules dans un kilowattheure (Source : Ressources naturelles Canada).

⁴ Ces 390 tonnes métriques correspondent à 77 millions de feuilles soit l'équivalent de 6 630 arbres matures (1 tonne métrique équivaut à 17 arbres matures).

Flotte de véhicules de l'Université, places de stationnement et routes :

- 68 872 litres d'essence;
- 25 332 litres de diesel;
- 415 605 km parcourus par la flotte;
- 2 930 places de stationnement pour l'automobile;
- 5 km de routes asphaltées;
- 930 espaces de stationnement pour le vélo.

Les données

Bilan environnemental 2003-2004

1. Section matières résiduelles					
Catégories d'indicateurs					
Indicateurs principaux		Indicateurs secondaires		Données	Unités de mesure
1.1	Déchets domestiques				
1.1.1	Papier et carton	DD-01	Quantité recyclée	311	TM
		DD-02	Nombre de pavillons et bâtiments avec récupération	38	Nbre
		DD-03	Quantité de papier acheté à la polycopie	390	TM
		DD-04	Quantité de papier avec pourcentage de fibres recyclées et post consommation et non blanchi au chlore	390	TM
		DD-06	Nombre de photocopieurs	274	Nbre
		DD-10	Tirage du journal Forum	13000	Nbre
		DD-12	Tirage du journal Quartier Libre	10000	Nbre
		DD-14	Quantité de papier hygiénique	20	TM
		DD-15	Quantité de papier hygiénique avec fibres recyclées et sans blanchiment au chlore	20	TM
		DD-17	Quantité de papier essuie-mains	26	TM
		DD-18	Quantité de papier essuie-mains avec fibres recyclées et sans blanchiment au chlore	26	TM
1.1.2	Plastique, verre, métal, carton de lait et de jus	DD-20	Quantité récupérée	25	TM
		DD-21	Nombre de pavillons et bâtiments avec récupération	20	Nbre
1.1.3	Déchets domestiques	DD-22	Quantité collectée	1388	TM
1.2	Matériel de bureau				
		MB-02	Nombre d'ordinateurs récupérés pour réutilisation	219	Nbre
		MB-03	Nombre d'ordinateurs récupérés pour recyclage	156	Nbre
		MB-05	Nombre de moniteurs récupérés pour réutilisation	181	Nbre
		MB-06	Nombre de moniteurs récupérés pour recyclage	18	Nbre
		MB-10	Nombre de classeurs reconditionnés pour réutilisation	41	Nbre
		MB-11	Nombre de mobiliers cédés à l'Action Humanitaire Communautaire pour réutilisation	91	Nbre
		MB-13	Nombre de cartouches d'imprimante récupérées	651	Nbre

1.3	Services alimentaires			
1.3.1	Vaisselle jetable	SA-01	Quantité d'assiettes et/ou bols jetables achetés	3965kg
		SA-03	Quantité de verres jetables achetés	147kg
		SA-04	Quantité d'ustensiles jetables achetés	325kg
		SA-05	Quantité de verres à café achetés	3622kg
		SA-02	Quantité de couvercles achetés	1255kg
		SA-06	Quantité d'accessoires achetés	2127kg
1.3.2	Vaisselle durable	SA-07	Nombre d'utilisations par année	328000Nbre
1.4	Cafés étudiants			
1.4.1	Vaisselle jetable	CE-01	Nombre d'assiettes et/ou bols jetables achetés	87850Nbre
		CE-02	Nombre de verres jetables achetés	132000Nbre
		CE-03	Nombre d'ustensiles jetables achetés	125000Nbre
1.4.2	Tasse durable	CE-04	Nombre de cafés étudiants offrant le prêt de tasses durables	5Nbre
		CE-05	Nombre de tasses durables disponibles sur place	165Nbre
1.4.3	Café équitable	CE-06	Nombre de cafés étudiants offrant du café équitable	13Nbre
1.4.4	Matières compostables	CE-07	Quantité de matières compostables récupérées	240kg
1.5	Matières dangereuses			
1.5.1	Déchets biomédicaux	MA-01	Quantité de déchets traités	35TM
1.5.2	Déchets chimiques	MA-02	Quantité de déchets de solvants traités	53700Litres
		MA-03	Quantité de déchets corrosifs traités	10250Litres
		MA-04	Quantité de déchets chimiques autres traités	93Barils
1.5.3	Déchets d'amiante	MA-05	Quantité de déchets traités	105TM
1.5.4	Déchets radioactifs	MA-06	Quantité de déchets traités	2354Contenants
1.5.5	Piles	MD-01	Quantité récupérée	1374kg
		MD-02	Nombre de pavillons avec récupération	12Nbre
1.5.6	Tubes fluorescents	MD-04	Nombre de fluorescents récupérés (tubes de 4 pieds)	17873Nbre
		MD-05	Quantité de verre récupéré	5176kg
		MD-06	Quantité d'aluminium récupéré	65kg
		MD-07	Quantité de poudre de phosphore récupérée	81kg
		MD-08	Quantité de mercure récupéré	0,54kg
1.5.7	Appareils contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	MD-10	Nombre de réfrigérateurs récupérés	3Nbre
		MD-12	Nombre de congélateurs récupérés	1Nbre
		MD-13	Nombre de climatiseurs en fonction	623Nbre
		MD-14	Nombre de climatiseurs récupérés	4Nbre
		MD-15	Nombre de fontaines d'eau avec réfrigération en fonction	276Nbre
		MD-16	Nombre de fontaines d'eau avec réfrigération récupérées	1Nbre
1.5.8	Peinture	MD-17	Quantité de peinture récupérée	1577Kg

1.6	Entretien extérieur			
1.6.1	Pesticides	EE-01	Quantité utilisée	0kg
1.6.2	Engrais	EE-02	Quantité utilisée (de synthèse)	0kg
		EE-03	Quantité utilisée (naturels)	0kg
1.6.3	Neige usée	EE-04	Quantité transportée	21630TM
1.6.4	Déglaçant	EE-05	Quantité de déglaçant de type chlorure de sodium	894TM
1.6.5	Déchets végétaux	EE-07	Quantité selon l'utilisation	300TM
1.7	Matériaux de construction			
1.7.1	Matières recyclables	MC-01	Quantité de métaux récupérés	8,4TM
		MC-02	Quantité de bois récupéré	0TM
1.7.2	Déchets	MC-03	Quantité envoyée à l'enfouissement	466TM

2. Section énergie					
Catégories d'indicateurs					
Indicateurs principaux			Indicateurs secondaires	Données	Unités de mesure
2.1	Énergie non renouvelable				
2.1.1	Hydroélectricité	EN-01	Quantité d'hydroélectricité consommée	380449	Gjoules
2.1.2	Gaz naturel	EN-03	Quantité de gaz naturel consommé	494564	Gjoules
2.1.3	Mazout	EN-05	Quantité de mazout #2 consommé	8267	Gjoules
		EN-07	Quantité de mazout #5 consommé	0	Gjoules
2.1.4	Énergie totale	EN-10	Quantité nette d'énergie consommée	883280	Gjoules
2.2	Énergie renouvelable				
2.2.1	Solaire	ER-01	Capacité de production	0	Gjoules
2.2.2	Autre	ER-02	Capacité de production	0	Gjoules

3. Section transport					
Catégories d'indicateurs					
Indicateurs principaux		Indicateurs secondaires		Données	Unités de mesure
3.1	Flotte de véhicules de l'UdeM				
3.1.1	Véhicules de la Direction des immeubles (DI): véhicules routiers	FV-01	Quantité d'essence consommée	46290	Litres
		FV-02	Quantité de diesel consommé	13524	Litres
		FV-03	Distance parcourue	202805	km
3.1.2	Véhicules de la Direction des immeubles (DI): machinerie lourde-entretien	FV-05	Quantité d'essence consommée	1219	Litres
		FV-06	Quantité de diesel consommé	7610	Litres
		FV-07	Durée d'utilisation	2297	heures
3.1.3	Véhicules de la sûreté	FV-09	Quantité d'essence consommée	10426	Litres
		FV-11	Distance parcourue	49962	km
		FV-12	Nombre de mouvements	1353	Nbre
3.1.4	Véhicules des services auxiliaires: service de polycopie	FV-13	Quantité d'essence consommée	3701	Litres
		FV-15	Distance parcourue	15303	km
3.1.5	Véhicules des services auxiliaires: transport adapté	FV-18	Quantité de diesel consommé	4000	Litres
		FV-19	Distance parcourue	8700	km
		FV-20	Nombre de mouvements	2452	Nbre
3.1.6	Véhicules des unités académiques	FV-21	Quantité d'essence consommée	7236	Litres
		FV-22	Quantité de diesel consommé	198	Litres
		FV-23	Distance parcourue	138835	km
		FV-25	Nombre d'unités ayant au moins un véhicule	7	Nbre
3.2	Déplacements de la communauté de l'UdeM				
3.2.1	Déplacements pendulaires	DC-01	Nombre de permis de stationnement de classe As	60	Nbre
		DC-02	Nombre de permis de stationnement de classe A	750	Nbre
		DC-03	Nombre de permis de stationnement de classe B	1510	Nbre
		DC-04	Nombre de permis de stationnement de classe C	1300	Nbre
		DC-05	Nombre de permis de stationnement de classe autre	935	Nbre
		DC-06	Nombre d'inscriptions au service de covoiturage	93	Nbre
3.2.2	Sondage auprès des détenteurs de permis	DC-07	Nombre de répondants	1338	Nbre
		DC-08	Distance moyenne parcourue par répondant par année	9747	km
		DC-09	Nombre moyen de mouvements par répondant par année	434	Nbre
		DC-10	Nombre de répondants faisant du covoiturage	337	Nbre
3.2.2	Déplacements professionnels	DC-12	Distance parcourue	180756	km
		DC-13	Nombre de mouvements	16011	Nbre

3.3 Marche au ralenti des moteurs					
3.3.1	Signalisation	MR-01	Nombre d'affiches interdisant la marche au ralenti	4 Nbre	
3.4 Stationnements et routes					
3.4.1	Stationnements	SR-01	Nombre de places de stationnement	2930 Nbre	
		SR-02	Superficie des stationnements selon les zones de permis	81165 m ²	
3.4.2	Routes	SR-03	Kilomètres de routes sur le territoire du campus	4,95 km	
		SR-04	Superficie des routes sur le territoire du campus	34091 m ²	
3.5 Espaces piétonniers					
3.5.1	Trottoirs, sentiers, corridors souterrains et places extérieures	EP-01	Kilomètres de trottoirs	5,4 km	
		EP-05	Kilomètres de sentiers	5,2 km	
3.6 Vélos					
3.6.1	Rangements	VE-01	Places de stationnement pour vélos	930 Nbre	
3.6.2	Pistes cyclables	VE-02	Kilomètres de pistes cyclables	0 km	
4. Données factuelles					
Catégories d'indicateurs					
Indicateurs principaux		Indicateurs secondaires		Données	Unités de mesure
4.1	Communauté universitaire	Nombre d'étudiants équivalent temps plein		30044	Nombre
		Nombre d'employés équivalent temps plein		5807	Nombre

Annexe 1

Recommandations du Comité consultatif sur l'environnement contenues dans son rapport d'octobre 2003 portant sur la proposition d'un Énoncé de politique environnementale

Au plan des orientations générales dans l'application de l'Énoncé de politique environnementale, le Comité croit que l'Université doit :

- favoriser la participation de l'ensemble de la communauté universitaire dans l'implantation et le suivi de la politique environnementale;
- doter la communauté universitaire des moyens d'action appropriés pour s'assurer du succès de la politique environnementale et ce, en fonction des ressources disponibles;
- faire connaître la législation, la réglementation et les politiques en vigueur en matière d'environnement qui s'appliquent à l'Université;
- informer la communauté universitaire quant à l'application et au respect de l'Énoncé de politique environnementale.

Au plan des orientations ayant trait au milieu de vie, le Comité croit que l'Université doit :

- favoriser l'efficacité énergétique et les économies d'énergie;
- favoriser la réduction de la consommation d'eau;
- sensibiliser la communauté universitaire aux modes de transport respectueux de l'environnement;
- réduire la production de déchets domestiques et favoriser leur récupération;
- réduire dans la mesure du possible l'utilisation de matières dangereuses;
- réduire dans la mesure du possible la production de déchets dangereux et s'assurer de leur élimination sécuritaire;
- soutenir une protection spécifique du mont Royal dans le respect du plan directeur de développement du campus;
- entretenir, améliorer les espaces verts de l'Université et favoriser l'utilisation de produits respectueux de l'environnement à ces fins;
- contrôler la qualité de l'air intérieur des bâtiments;
- favoriser le réemploi et le recyclage des équipements informatiques et du mobilier de bureau;
- favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux de construction/démolition;
- favoriser l'acquisition de produits et l'utilisation de solutions qui permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement à l'Université.

Au plan des orientations ayant trait au milieu de formation et de recherche, le Comité croit que l'Université doit :

- favoriser dans le respect des instances, des individus et de la liberté académique, la consolidation, le développement et la valorisation des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'environnement;
- favoriser les échanges intra-muros d'information scientifique en matière d'environnement;
- diffuser les réalisations environnementales de l'Université dans les domaines de la formation, de la recherche et du milieu de vie;
- favoriser la réalisation d'activités de sensibilisation, de formation et de mobilisation à caractère environnemental auprès de la communauté universitaire.

Annexe 2

Énoncé de politique environnementale de l'Université de Montréal

ATTENDU QUE l'Université de Montréal, au nom de la responsabilité sociale, s'associe au mouvement international de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles en s'inspirant du paradigme du développement durable énoncé dans le rapport Brundtland¹;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la politique environnementale de l'Université contribuera à son échelle à l'amélioration de la gestion sociétale de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'à l'application du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec en favorisant, notamment, la prévention en

¹ En 1987, le rapport Brundtland - du nom du Premier ministre Norvégien de l'époque, rapporteur des travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU - également connu sous le titre de *Notre avenir à tous*, a proposé une approche favorisant un développement économique soutenu tout en respectant la pérennité des ressources naturelles. Le rapport définit le développement durable comme le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Le rapport met en valeur trois composantes fondamentales du développement durable, à savoir, la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. Il indique notamment que l'environnement devrait être protégé en changeant progressivement les façons dont sont développées et utilisées les technologies. Il ajoute également que les pays en voie de développement devraient pouvoir satisfaire leurs besoins élémentaires aux plans de l'emploi, de la nourriture, de l'énergie, de l'eau et de l'hygiène.

En fait, les préoccupations relatives à un développement économique respectueux des limites et des capacités environnementales ont servi de base à l'adoption du concept de développement durable. Celui-ci a été proposé pour la première fois en 1980 dans la *Stratégie mondiale de la conservation* publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). C'est le rapport Brundtland qui va populariser ce concept. En 1991, la nouvelle stratégie de conservation de la nature publiée par l'UICN, le WWF et le PNUE définit le développement durable comme le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes. Ces informations sont tirées des sites WEB suivants :

www.doc.mmu.ac.uk/aric/eae/french/Sustainability/Older/Brundtland_Report.html
www.riddac.org/document/dev_durable.htm

matière d'environnement, la réduction de la consommation énergétique, la réduction à la source des risques liés aux différentes formes de pollution ainsi que la conservation, la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation des ressources;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal encourage ses différentes unités académiques et administratives à être environnementalement responsables, notamment, par la prévention des risques liés à l'environnement et leur gestion adéquate ainsi que par la protection de la santé et de la sécurité des personnes qui y oeuvrent à titre de membre du personnel, de visiteur ou d'étudiant;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal par ses activités de formation, de recherche et de rayonnement contribue déjà à la diffusion du développement durable et qu'elle souhaite intensifier encore plus l'intégration de celui-ci à l'ensemble de ses activités, tant académiques qu'opérationnelles;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique environnementale va dans le sens des recommandations du Comité de la planification sur la place et le rôle de l'Université de Montréal en matière d'environnement;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a déjà procédé à maintes reprises à des réflexions institutionnelles sur l'importance des enjeux environnementaux;

L'Université tient à réitérer son engagement qui s'inspire du paradigme du développement durable en incitant la communauté universitaire à faire sienne la protection de l'environnement, le maintien de son intégrité et la conservation des richesses naturelles.

L'Université de Montréal a pour principaux objectifs généraux en matière de politique environnementale:

- l'adoption de méthodes rationnelles d'utilisation des ressources en favorisant la prévention, la réduction à la source, le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation des ressources;
- la promotion et la protection de la santé et de la sécurité de toute la communauté universitaire en regard particulièrement des risques environnementaux;
- la minimisation des impacts environnementaux de ses activités et opérations.

Aux fins de l'atteinte de ces objectifs, l'Université veillera à appliquer les meilleures pratiques de gestion environnementale dans ses activités courantes.

L'Université de Montréal vise également l'atteinte de trois objectifs plus spécifiques en matière de politique environnementale :

- la sensibilisation de ses différentes instances académiques, de son corps professoral et de ses étudiants à l'importance d'intégrer la problématique environnementale, dans la mesure du possible et lorsque cela est pertinent, au contenu des programmes, dans les activités d'enseignement, de recherche et de rayonnement des membres de la communauté universitaire actifs en ces domaines. Cet objectif lié à la sensibilisation des personnes et des instances doit se faire dans le respect des prérogatives de ces dernières, des individus et de la liberté académique;
- la sensibilisation de la communauté universitaire à l'adoption de comportements et d'attitudes, tant personnels que collectifs, qui soient respectueux de l'environnement;
- la consolidation, la valorisation et la diffusion des réalisations universitaires en matière d'environnement.

Papier

Sans acide, 100 % de fibres recyclés
(postconsommation) et sans chlore